

## **Tradition, démocratie, fédérations, sport, art martial... ? (Jonathan Philippe)**

Le « Aï » de « aï-ki-do » est souvent traduit en français par « harmonie » ou « unité ». Avec raison d'ailleurs. Toutefois, un regard sur la scène internationale de l'aïkido nous dévoile une multiplicité de pratiques différentes. Cette diversité se traduit également bien souvent par des luttes intestines entre écoles ou, pire, entre fédérations concurrentes — bien souvent même à l'échelle nationale.

Qu'est-ce que cela signifie ? Où trouver l'harmonie revendiquée par l'aïkido dans un tel scénario ?

L'aïkido s'est développé historiquement, au Japon, selon un modèle traditionnel, comme se sont développés chez nous les différents arts qui ont façonné notre culture (arts et artisanats divers) : un maître développe son art, il travaille à son compte et forme des apprentis qui travaillent pour lui, selon ses critères et ses choix. Les apprentis sont libres : ils choisissent le maître qui leur convient, selon les choix qu'il a posés et la voie qu'il trace. Si cela ne leur convient pas, ils sont libres de s'en aller et de trouver le maître qui répondra à ce qu'ils cherchent dans la pratique en question (ou de changer de pratique...)

Mais on conçoit mal un apprenti qui dicterait au maître les choix que ce dernier devrait opérer, et qui déciderait à sa place de la voie à tracer, des critères de travail et du travail de recherche à effectuer. Une fois leur choix posé, les apprentis travaillent dans le sens qui leur est indiqué par le maître. Et c'est en travaillant avec lui et pour lui que, progressivement, ce dernier leur transmet son savoir faire.

Il en va exactement de même en aïkido. L'enseignement de l'aïkido, considéré de la façon traditionnelle, suit le même schéma. L'élève choisit son maître, et le maître également choisit ses élèves : il les accepte ou les refuse selon les critères qui sont les siens et que l'élève n'a pas à remettre en cause. L'élève et le professeur restent libres de remettre en question, pour des raisons qui leur sont propres, leur choix réciproque et leur relation d'enseignement/apprentissage. En ce sens, on peut très bien concevoir un professeur d'aïkido qui décide de renvoyer un élève de son dojo, estimant que ce dernier ne respecte pas son enseignement et qui, par son comportement, s'éloigne des principes enseignés et menace le bon apprentissage des autres élèves. Quoique cela puisse choquer notre sentiment démocratique occidental (« j'ai payé ma cotisation, j'ai droit à l'enseignement ! »), cela n'est rien d'autre que l'harmonie au sens traditionnel : chaque chose à sa place afin que l'aïkido puisse s'épanouir selon les principes de son professeur.

Par exemple, un élève qui irait suivre des stages chez des professeurs qui travaillent dans un sens différent de celui qui est développé au dojo sera à juste titre un problème pour le maître. En effet, cet élève va ramener sur le tatami des

habitudes qui vont à l'encontre du travail mené par le maître. En ce sens, cet élève met en péril le bon avancement de l'apprentissage des élèves.

Notre esprit démocratique a tendance à trouver « dictatorial » d'empêcher un élève d'aller piocher ce qui lui plaît dans différents enseignements. Or, cette attitude de consommateur nuit au travail du maître. Il ne faut pas s'étonner que ce dernier prenne des mesures à l'encontre de cet élève. Bien sûr, l'élève est libre, mais le professeur est également libre de lui dire « fais ce que tu veux, mais pas chez moi ! » Là encore, c'est une question de choix et de cohérence dans ses choix.

Si l'on continue l'analogie avec l'enseignement traditionnel des maîtres aux apprentis, il faut envisager le moment où les apprentis arrivent au stade de pouvoir eux-mêmes enseigner. En effet, un jour, l'apprenti est suffisamment autonome pour être maître à son tour. Tout en continuant à se définir comme « l'élève de X », il exerce en son nom et pour son propre compte.

En aikido également, la visée de la pratique est d'acquérir une autonomie suffisante pour pouvoir se libérer du modèle de son maître et développer sa recherche et son travail en se dirigeant soi-même, selon ses propres besoins et ses propres caractéristiques. On peut bien imaginer qu'un grand maigrichon qui a pour professeur un petit gros sera tôt ou tard obligé de réfléchir à ce qu'il fait sur le tatami pour adapter les principes qui lui sont enseignés à sa propre morphologie, sa propre manière de mouvoir son corps, etc. Apprendre en copiant un modèle est une bonne chose au début, mais c'est quelque chose qui doit être rapidement dépassé.

Donc, l'élève, à un moment donné, est amené à restructurer son aikido selon une démarche personnelle, ce que personne ne peut faire à sa place. Néanmoins, il est toujours l'élève de son professeur. Le professeur, conscient de l'état d'avancement de son élève et soucieux de le former complètement, va donc lui confier un ensemble de tâches qui vont l'aider à acquérir son autonomie complète. En effet, pour devenir maître à son tour, l'élève doit apprendre davantage que la simple technique vue sur le tatami. Ainsi, l'élève va contribuer plus activement à la vie du dojo : devenir tour à tour secrétaire, trésorier, coordinateur des stages organisés par le dojo, tout cela en vue, d'une part, de soulager son maître de ces différentes tâches, mais également de se former et d'être à même de les assurer lorsqu'il ouvrira, à terme, son propre dojo. L'élève est alors ce qu'on appelle un uchi-deshi. L'uchi-deshi est l'apprenti au sens plein : il est dans le double rôle de celui qui apprend du professeur et en même temps de celui qui l'assiste dans son travail.

Ensuite arrive le moment où l'élève ouvre son propre dojo. Il devient maître chez lui. Cette idée est l'idée directrice qui est défendue par l'EPA : « un maître, un dojo ». Toutefois, un professeur n'oublie pas d'où il vient et son professeur reste une personne de référence. En cas de problème (technique, organisationnel, ou de n'importe quel ordre qui concerne l'aikido), c'est à lui qu'il s'adresse pour demander conseil.

C'est pourquoi, dans un cadre traditionnel, les rapports entre dojos s'organisent en rapports professeurs/élèves. Moi, professeur d'aïkido, je n'ai de compte à rendre qu'à mon professeur et à mes élèves.

Il y a de fortes chances également que je tisse des liens privilégiés avec les autres professeurs de dojos qui sont également les élèves de mon professeur. En effet, ayant appris l'aïkido selon une même approche et une même démarche, il y a des chances que nous ayons beaucoup de choses à partager. Toutefois, cela n'est pas une certitude. Il n'y a qu'à voir les différents élèves d'O Sensei pour se convaincre du contraire. Tous se revendiquent de son enseignement et avaient des comptes à lui rendre, mais beaucoup ont tiré de son enseignement des choses très différentes : il suffit de voir les énormes différences dans leur pratique pour le constater.

Ainsi, des différences se créent dans la pratique et des écoles différentes voient le jour. Mais partout le principe est le même : « un maître, un dojo ». A chacun de choisir l'enseignement et le maître qui lui convient. Une fois ce choix fait, c'est la cohérence de la pratique qui permet d'évoluer dans une voie. On ne peut pas évoluer en cherchant à prendre « un peu de tout » chez chacun et tout le monde. C'est pourquoi, quel que soit son choix, c'est la cohérence de la pratique qui permet de dépasser le stade du débutant.

La conséquence évidente de cela, c'est que si un professeur me reconnaît digne d'enseigner en son nom, pour assurer des cours à sa place ou ouvrir mon dojo, ou bien qu'il me décerne un grade, cela n'a de valeur que pour lui, pour moi, et pour mes élèves qui m'ont choisi en fonction du crédit qu'ils m'accordent. Le professeur du dojo voisin qui n'a pas de relation ni avec moi ni avec mon professeur ne reconnaîtra peut-être pas mon grade. Mais réciproquement, je me fiche bien de savoir s'il reconnaîtra ou pas mon grade : je n'ai aucun intérêt à cela !

C'est pourquoi la notion de « grade national » ou de « jury fédéral » qui doivent sanctionner un niveau « reconnu nationalement » n'ont, dans le cadre d'un enseignement traditionnel, aucun sens !

Pourtant, ici en Europe, ces notions sont monnaie courante... C'est que l'enseignement de l'aïkido a été conçu en occident comme l'enseignement sportif, et il a été pris en charge par les structures sportives : les fédérations. D'emblée, l'esprit traditionnel a été perverti. Plutôt que d'envisager l'aïkido comme au Japon, c'est-à-dire une multiplicité « d'entreprises » dirigées par des enseignants autonomes transmettant leur enseignement de l'aïkido à des élèves qui les ont choisis, l'aïkido a été soumis en occident à une norme fédérale, bien souvent nationale.

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Lorsqu'on fait un sport, c'est-à-dire une activité compétitive, il est nécessaire d'avoir une norme commune afin de pouvoir dire qui remporte la victoire. Si on organise des tournois internationaux (cas de tous les sports olympiques, notamment le judo qui est devenu un sport et plus un art martial), il est nécessaire d'établir des critères d'évaluation nationaux, et même internationaux. Or, il n'y a ni compétition ni confrontation en aikido. Il n'y a qu'un travail d'évolution personnelle, qu'aucune norme ne peut venir mesurer ou évaluer. Comment un jury international qui ne me connaît pas peut-il venir me dire que je suis « 3ème Dan » dans mon évolution personnelle ??? C'est un non-sens et une aberration qui est largement acceptée du fait de notre habitude de fonctionner selon des critères sportifs, car ces critères sont habituels en occident.

De même, le sport est régi par des fédérations qui sont garantes de ces critères et qui sont également garantes que les instructeurs sont capables de les transmettre. En aikido, seul le professeur peut estimer que son élève est capable d'enseigner en son nom. Si ça ne plaît pas aux voisins, tant pis ; s'ils ne reconnaissent pas sa valeur, tant pis. Si son professeur l'habilite à enseigner et que des élèves le choisissent de par le fait qu'il ait quelque chose à leur apporter, c'est la seule chose qui compte dans l'esprit traditionnel de l'aikido.

Nous revenons donc au dojo comme seule unité de base dans l'enseignement de l'aikido et aux relations professeur/élèves comme seuls critères. Chaque élève a choisi son maître et chaque maître a (ou pas) accepté ses élèves. Chaque élève a sa place dans le dojo du maître et c'est cette place que le maître « officialise » sous la forme des grades, selon ses raisons personnelles.

Si l'élève n'est plus à sa place dans le dojo ou estime que l'enseignement ne lui convient plus, il est libre de rompre la relation et de partir. De même si le maître estime que l'élève n'est plus à sa place dans le dojo ou que, par des attitudes, il va à l'encontre du sens de travail qu'il développe, il est libre de mettre fin à la relation et de prier l'élève de quitter le dojo. Cela peut heurter nos habitudes, mais c'est pourtant comme ça que ça se passe dans tout enseignement. Même à l'école.